

Conseil provincial du 23 septembre 2025 – Communiqué de presse

Près de 80 millions en faveur des zones de secours en 2025 : les conventions sont signées

La Province de Hainaut est devenue l'opératrice principale de la sécurité civile sur son territoire. Depuis plusieurs années, pour soulager les communes, l'Institution prend en charge une part croissante du financement des trois zones de secours hainuyères. Une action forte de supracommunalité inscrite dans la Déclaration de politique régionale.

En sa séance du 23 septembre, le Conseil provincial a validé les conventions de dotations aux zones de secours en présence de leurs présidents et commandants. Co-signées par le Président du Collège provincial, Eric Massin, par la Députée en charge de la matière, Aurore Goossens et par le Directeur général provincial, ces conventions représentent pour 2025 un engagement global de plus de 78 millions (17,5 millions pour la Wapi, 29,3 pour Hainaut Est et 28,4 pour Hainaut Centre). A ce montant, s'ajoute la valorisation du coût de l'Ecole du Feu au sein de laquelle la Province assure une formation de haut niveau des pompiers professionnels et volontaires.

Si, pour y faire face, la Province a dû s'engager dans un plan d'économie et de redéploiement rigoureux, le Collège provincial entend « *s'inscrire pleinement et positivement dans cette dynamique de gestion zonale* ». Une dynamique impliquant la mise en œuvre, avec les zones, de principes de cohérence et de solidarité territoriale mais également de mutualisation des moyens humains, matériels, fonciers et financiers renforcés dans les années à venir. Des groupes de pilotage veilleront à formaliser les collaborations entre la Province et chaque zone. Ces partenaires oeuvreront également à améliorer le contrôle interne des trajectoires budgétaires et à co-construire leurs plans de formation. Un engagement collectif vers une gouvernance plus intégrée et transparente. « *Un acte fondateur* », comme l'a précisé le Gouverneur Tommy Leclercq, en charge de la sécurité.

Plus de 2,5 millions € pour lutter contre les inondations

Les services de la Province de Hainaut se mobilisent sans relâche pour lutter contre les inondations. C'était le cas, tout récemment encore, avec l'arrachage de la balsamine, plante invasive, qui gêne l'écoulement des cours d'eau et à l'occasion du Conseil provincial, diverses décisions ont été prises afin de construire de nouvelles zones d'immersion temporaires pour un montant de 2.527 562,65 €. On sait que ces « ZIT » s'inscrivant dans le projet « NAQIA » de la Province de Hainaut sont des outils indispensables pour protéger les habitations et les riverains des débordements ou des crues trop importantes.

A Arquennes, une ZIT sera créée sur le ruisseau Belle Fontaine : le village avait connu des inondations et cette digue permettra de retenir quelque 15.000m³ d'eau. Un ouvrage

complémentaire en béton armé réglera le débit de la rivière en aval. Cette digue construite avec des terres déblayées et la zone inondable seront engazonnées. C'est un chantier de 380.143,16 € auquel consent la Province de Hainaut.

A Thieusies, les débordements de l'Obrecheuil et les inondations qu'ils ont provoquées rendent indispensable la création d'une digue pour assurer la sécurité des riverains. Elle aura une capacité de 32.000 m³, un déversoir d'orage et des plantations compléteront le mécanisme de protection. L'investissement est conséquent : 564.858,25 € débloqués par la Province de Hainaut.

Le troisième chantier prévu pour un montant cette fois de 358.051,10 € concerne le Saubin, sur les communes de Boussu et d'Hornu. Il s'agit de remettre à gabarit le cours d'eau pour protéger les maisons du centre de Boussu. La végétation sera entretenue et la rivière sera nettoyée.

Enfin, le dernier gros investissement décidé par le Conseil provincial concerne le cours d'eau Le By à Ciply. Il faut construire une zone de retenue importante afin de lutter contre les inondations à répétition qui ont touché le village. On est là sur une zone de 130.000 m³ qui sera complétée par l'édification d'une digue, la création d'un ouvrage de régulation d'un déversoir d'orage et la déviation du cours d'eau. C'est un chantier de 1.224.510,14€ qui nécessitera l'acquisition de parcelles pour pouvoir être réalisé.

Trop cher, l'enseignement provincial ?

Posée par un conseiller de la majorité, la question du coût de l'enseignement provincial pour la Province de Hainaut a donné l'occasion au Député provincial en charge de la compétence rappeler les spécificités de l'enseignement organisé par la Province de Hainaut en faveur de 40 000 élèves.

Pour faire « tourner » son enseignement, la Province de Hainaut ajoute un budget complémentaire de 80 millions d'euros, elle renforce les effectifs subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles de 1110 agents provinciaux qui s'occupent de la gestion quotidienne mais aussi et surtout de l'entretien et de la maintenance des infrastructures scolaires : ce que ne couvrent les dotations de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« L'enseignement qualifiant – notre ADN - coûte cher », explique Pascal Lafosse, « nos formations en agronomie, construction, hôtellerie, alimentation, industrie, demandent des ateliers spécialisés, du matériel coûteux, des normes de sécurité strictes et donc un encadrement adéquat. »

Investir dans le qualifiant pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises du Hainaut, c'est le choix qu'a fait la Province même si cette filière coûte, c'est inévitable, bien plus que l'enseignement général. *« Nous assumons pleinement ce choix. »*

L'autre choix délibéré posé par la Province de Hainaut sur un territoire où le niveau de formation continue à rester moins élevé qu'ailleurs, c'est de promouvoir un enseignement de proximité : près de 90 implantations. Cette organisation territoriale engendre une logistique

onéreuse mais elle est la condition de l'égalité des chances et de la proximité avec les bassins de vie.

La Province continue aussi d'investir dans des filières en pénurie et coûteuses à organiser comme la boulangerie, la soudure, la maçonnerie. Elles attirent moins d'élèves, garantissent moins de subventions mais sont indispensables au bon fonctionnement de notre économie.

Des mutualisations sont en cours pour réduire les dépenses de l'enseignement mais il n'empêche que la Province veut investir pour garantir un avenir aux jeunes Hainuyers, assurer un enseignement de qualité, diversifié, qualifiant, accessible et nécessaire à notre économie.

Le suicide chez les jeunes : la Province agit

Le taux de suicide chez les jeunes Hainuyers interpelle. Comme l'a souligné le conseiller Iman Hicham s'inspirant de trois cas récents sur notre territoire, il est bien plus important qu'ailleurs. Que fait la Province de Hainaut à travers ses services pour lutter contre ce mal-être ? Le conseiller provincial a posé la question aux Députés en charge de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire et des centres PMS.

Aurore Goossens, députée en charge de l'enseignement supérieur, a rappelé que, depuis 2022, suite à l'explosion des demandes consécutives au COVID, la Haute École provinciale de Hainaut – Condorcet a créé une cellule spécifique de soutien psychologique, s'appuyant sur des professionnels.

Celle-ci propose de l'accompagnement de première ligne et des ateliers ou groupes de parole. Les psychologues s'impliquent aussi dans des projets menés avec différents partenaires, dans des initiatives du Pôle Hainuyer, par exemple. Ainsi, une pièce de théâtre montée sur le thème de la solitude et de l'isolement des étudiants sera présentée le 7 novembre prochain.

Pascal Lafosse, député de l'enseignement obligatoire, a, de son côté, insisté sur le rôle crucial des CPMS qui oeuvrent en première ligne mais dont les normes d'encadrement doivent être revues. Ces structures opèrent un grand travail en amont en stimulant l'estime de soi, le respect,...

Pour le Député, détecter précocement les signes du mal-être des jeunes peut contribuer à éviter la spirale de la dépression et le suicide : CAPP Hainaut forme ainsi les équipes pédagogiques à pouvoir détecter ces signaux essentiels.

Voies d'eau : la reprise du personnel au cœur des négociations avec la Wallonie

Quel avenir pour les Voies d'eau du Hainaut ? Notamment interpellé par le groupe PTB, le Collège provincial a confirmé que la convention de valorisation touristique des ascenseurs du Canal du Centre et du site de Clairefontaine, propriétés de la Wallonie, ne sera pas reconduite. Des négociations sont en cours avec les ministres wallons compétents pour établir un calendrier de reprises et veiller à une continuité de la valorisation de ces sites majeurs pour l'image de la Wallonie.

Le Collège provincial y défend l'intégration d'une clause de reprise du personnel de l'Asbl des Voies d'eau, y compris en cas de gestion par le privé.

La sucrerie à Ath : une priorité

Le Hainaut est la première province agricole du pays. Le projet Sucrerie vise à regrouper à Ath, dans des infrastructures nouvelles ou rénovées, les laboratoires, les services agricoles et les filières provinciales de l'enseignement supérieur en agro-biosciences et en chimie. Un lieu performant, peu consommateur en énergie et porteur d'économies d'échelle pour 650 étudiants, enseignants et chercheurs, voué à consolider la place stratégique de la Wallonie picarde sur la carte de l'innovation et de l'agriculture de demain.

Après une récente présentation de ce projet aux ministres wallons compétents, le Collège provincial a confirmé devant le Conseil son caractère prioritaire. *« Il fait actuellement l'objet d'une étude par les services techniques de Hainaut Gestion du patrimoine afin de l'inscrire dans les objectifs de la stratégie immobilière globale provinciale »*, a précisé le Président du Collège Eric Massin en réponse à une question de la Conseillère Florence Pottiez.